

Que la Chambre demande au ministre des Communications et au secrétaire d'État du Canada dont relève Radio-Canada, de s'arranger avec la Ligue canadienne de football et les administrateurs des Eskimos d'Edmonton pour faire lever immédiatement toute interdiction concernant la télédiffusion de cette partie, afin que les habitants d'Edmonton, d'Athabasca, de Fort McMurray, de Lac La Biche, de Whitecourt, de Hinton, de Jasper, de Leduc, de Lacombe et de Wetaskiwin ainsi que ceux des autres régions du pays puissent suivre cette partie.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1417)

LA SANTÉ

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA QUESTION DE L'ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES DIPLÔMÉS EN MÉDECINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. De 1974 à 1977, le Canada a laissé partir 1,500 diplômés en médecine aux États-Unis. Les causes de cette émigration résident dans la frustration de plus en plus grande que ressentent les médecins canadiens face à l'ingérence du gouvernement et de la bureaucratie dans la profession, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, ainsi que dans la perspective d'un revenu plus élevé aux États-Unis.

Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco):

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'étudier cette question et d'en faire rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La mise en délibération de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE QUE SOIT REMBOURSÉE AUX PETITES ENTREPRISES LA TAXE SUR LE CARBURANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les petites et moyennes entreprises de l'Est du Canada éprouvent de grandes difficultés à faire face à la concurrence des grandes entreprises situées dans les grands centres, et étant donné que ces entreprises utilisent davantage des moteurs diesels dans leurs activités, je propose, appuyé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette):

Que la Chambre recommande qu'un remboursement partiel de la taxe sur ce carburant soit autorisé pour aider les entreprises à survivre et contribuer à fournir de l'emploi.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Questions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CITOYENNETÉ

ON PROPOSE QU'UNE ENQUÊTE ÉTUDIE LE RETARD À DÉLIVRER CERTAINS CERTIFICATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Selon des renseignements confidentiels, il semblerait que des milliers de demandes de citoyenneté canadienne, de la part de groupes ethniques, sont en souffrance, et que parmi celles-ci, les dossiers provenant de personnes de la province de Québec sont retenus sciemment et volontairement par certains fonctionnaires à Ottawa afin de priver ces futurs Canadiens d'un droit sacré, soit celui du droit de vote. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean (M. Smith):

Qu'une enquête soit entreprise immédiatement par le secrétaire d'État pour clarifier cette situation déplorable et que des sanctions soient prises contre les fonctionnaires trouvés coupables d'un tel méfait.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si la Chambre est d'accord, j'autoriserai la dernière question aujourd'hui à 3 h 5. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION
LA JUSTIFICATION DES PROJECTIONS D'UN TAUX D'INFLATION DE 6 P. 100 L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Des chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada indiquent qu'en 1977, jusqu'à maintenant, le taux annuel d'inflation a dépassé 9 p. 100. Comme le premier ministre le sait, le gouvernement a proposé qu'on plafonne les augmentations de salaire des travailleurs à 6 p. 100 cette année et l'année prochaine. Le premier ministre est-il conscient qu'étant donné que les prix augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que les salaires, les familles canadiennes de la classe moyenne pourraient bien voir leur pouvoir d'achat diminuer de \$300 si les augmentations de salaire sont limitées à 6 p. 100 et si l'inflation se maintient au taux actuel? Si le premier ministre est conscient de ce fait, j'aimerais qu'il dise à la Chambre ce qui lui permet de croire que le taux d'inflation ne sera que de 6 p. 100 l'an prochain, à moins, bien sûr, qu'il n'en soit rien et que le